



■ BREVE D'INFORMATIONS

Kunming à la croisée des chemins pour la protection de l'environnement et de la biodiversité

Avec l'établissement de plusieurs parcs nationaux et des aires protégées depuis les années 1980, la Chine souhaite protéger ses écosystèmes et la biodiversité tout en garantissant son développement économique. Le concept de l'« Ecological Protection Red Line » formulé depuis 2011 pour accentuer cette protection de la biodiversité a mené la ville de Kunming, en Chine, à accueillir du 11 au 24 octobre 2021 la Conférence de l'ONU sur la biodiversité (COP15).

La COP15 devait avoir lieu en 2020 mais a été reporté en raison de la crise sanitaire. Le sujet principal de la conférence sera la mise en place d'une politique environnementale internationale et l'élaboration d'un cadre sur la protection de la biodiversité mondiale pour préparer la période post-covid.

Ces discussions se basent sur plusieurs documents. Le chemin est long et beaucoup reste à faire en 2021.

D'abord, le cinquième rapport sur les perspectives mondiales de la biodiversité (Global Biodiversity Outlook 5) a mis en avant le large échec des vingt objectifs fixés à Aichi pour 2020 : baisser le rythme d'appauvrissement des forêts, avoir pris des mesures au niveau gouvernemental et entrepreneurial pour assurer une production et une consommation durables, améliorer l'état de la biodiversité en sauvegardant les écosystèmes.

L'avant-projet zéro du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (Post-2020 Global Biodiversity Framework) identifie les priorités pour les négociations de la COP15 et les mécanismes de responsabilités de transparence qui sont nécessaires à une bonne coopération mondiale pour la protection de l'environnement et de la biodiversité.

La COP15 à Kunming devra répondre à plusieurs objectifs fondés sur ces travaux : garantie d'un soutien financier et humain des acteurs de la biodiversité, intégration de la biodiversité dans l'Agenda 2030 pour le développement durable, renforcement de la transparence et de la responsabilité des Etats, etc. Le principal objectif demeure la coopération interétatique pour la protection de la biodiversité et lutter contre le réchauffement climatique.

L'enjeu est de taille, selon le projet de rapport 2022 du GIEC, la décennie en cours sera fondamentale pour assurer la pérennité des écosystèmes et la protection de l'environnement.

Exode des populations dans les zones arides, pénurie d'eau, extinction animale, autant de sujets d'inquiétude dont l'examen a été retardé par la crise sanitaire mais qui seront traités dans le rapport du GIEC 2022 qui n'est pas encore sous sa forme définitive mais dont des travaux préliminaires ont été dévoilés.



Si aucun consensus mondial n'est trouvé, les difficultés liées au changement climatique vont s'accroître avant 2050. Ce rapport préconise de limiter le réchauffement climatique à +1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle, faisant suite aux engagements de l'accord de Paris limitant cette augmentation à +2°C. Dans le cas contraire, cela pourrait entraîner des conséquences irréversibles pour le futur de l'Humanité.

Même si ce document est encore en cours d'élaboration et sera sujet à modification, il se veut une sonnette d'alarme. Les Etats doivent adapter leur comportement et prendre de nouvelles mesures pour préserver l'environnement.

Pour sa part, la WWF, a publié l'an dernier, son « Rapport Planète Vivante » faisant état de la biodiversité au niveau mondial et de son évolution. Le résultat se veut sans appel : chute moyenne de 68% de la population de vertébrés (mammifères, oiseaux, amphibiens, reptiles...) entre 1970 et 2016, destruction des écosystèmes qui met en péril actuellement 500 000 espèces animales et végétales, sans compter les insectes, les auteurs de la biodiversité.

Les résultats de ce rapport sont confirmés par de nombreuses études comme celle de la *Plateforme Intergouvernementale sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques* (IPBES) qui présentait aussi de nombreuses actions à mener en faveur du développement durable dans plusieurs domaines : l'agriculture, la foresterie, l'énergie, etc.

A la COP15 de Kunming, il s'agira pour les participants d'analyser les différentes actions proposées par des experts de l'environnement et de la protection de la biodiversité, coordonner les politiques intergouvernementales pour sauvegarder le vivant et les écosystèmes planétaires.

Il est clair que, sur tous ces sujets, le multilatéralisme est indispensable et que des décisions communes qui seront prises sortira le futur réservé aux prochaines générations.

GK